

PROGRAMME DE FORMATION

Gérer un patrimoine immobilier dans une société soumise à l'IS

Le 20 septembre 2019

La société patrimoniale soumise à l'impôt sur le société est le principal moyen d'échapper à la fiscalité personnelle dont les taux s'avèrent parfois confiscatoire tout en permettant la détention de tous types d'actifs. Elle est le résultat d'une ancienne activité professionnelle ou un choix assumé de détention de son patrimoine privé.

Dates et Lieux	Le 20 septembre 2019
Durée	2 heures
Horaires	10h00 – 12h00

Public	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Type	Inter-entreprises
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances de base de la fiscalité des particuliers et des entreprises.
-----------	--



Intervenant

Olivier ROZENFELD

Président Associé FIDROIT, formateur expert

Objectif de la formation

- Maîtriser les règles de l'impôt sur les sociétés
- Connaître les éléments de décision d'assujettissement lors de la réalisation de l'investissement ou en cours d'investissement
- Connaître les stratégies d'optimisation utilisant la société IS et les éléments permettant leur sécurisation

Contenu pédagogique

Paramètres de choix IR et IS

- Illustrations (immobilier et SCPI)
- L'intérêt du couple IS / PFU
- Les nouvelles possibilités tenant à la baisse de l'IS

1. Modalités de gestion à l'IS

- Structures sociétaires
Principes
- Conséquences du passage à l'IS
- Particularités (biens de jouissance, SCPI, immobilier à l'étranger (Allemagne notamment))

2. Démembrement

- Sortie de la nue-propriété
- Stratégies de détention de l'usufruit dans des sociétés IS
Abus de droit

Contactez-nous

Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : formation@fidroit.fr

Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : formationpro@fidroit.fr